

Le Cadre juridique de La vie sportive a l'université Abdelmalek Essaadi

Le Sport Universitaire est régi par la loi n° 06-87 relative à l'éducation physique et aux sports, promulguée par le Dahir n° 1-88-172 du 13 Chaoual 1409 (19 mai 1989).

La lettre royale SKHIRATE 2008 :

Dans le même ordre d'idée, il faut œuvrer pour la remise à niveau du sport scolaire et universitaire, eu égard au rôle d'avant-garde qui est le sien dans la détection précoce et la formation des talents prometteurs.

constitution 2011/article 26 :

Les pouvoirs publics apportent, par des moyens appropriés, leur appui au développement de la création culturelle et artistique, et de la recherche scientifique et technique, et à la promotion du sport.

La loi 30/09/Chapitre premier/Article 2 Des activités physiques et sportives scolaires et universitaires:

L'enseignement de l'éducation physique et sportive est obligatoirement dispensé au sein des établissements d'éducation et d'enseignement scolaire public ou privé, des établissements de formation professionnelle publique ou privé, des établissements pénitentiaires ainsi qu'au sein des universités et des établissements d'enseignement supérieur public ou privé.

La vision stratégique 2015/2030

La loi 17/51 : Le projet 10